

En défense de Pierre-Olivier Poyard

(Information du Comité de soutien)

**Quand l'État français tente d'étouffer les voix de la paix
Stop à la répression des militants et écrivains pacifistes !**

Depuis mars 2023, suite à son élection en tant que trésorier national du Mouvement de la Paix, Pierre-Olivier Poyard, écrivain pacifiste, est l'objet d'une cabale politique. Il est réprimé par le Ministère de l'Agriculture. En ces temps de militarisation et de fascisation, il ne fait pas bon être pacifiste.

En avril 2023, Pierre-Olivier Poyard a d'abord fait l'objet d'une enquête de gendarmerie. Il en a été informé le 5 mai 2023, soit deux jours avant le 1er festival « *Faites la Paix* », festival organisé par le Mouvement de la Paix au théâtre de verdure de Plainfaing dans les Vosges, dont il est une des chevilles ouvrières. Ce fut malgré cela un grand succès : la compagnie « *Jolie Môme* » y a en effet réuni des centaines de personnes le dimanche 7 mai 2023. Deux jours plus tard, le mardi 9 mai 2023, le trésorier national du Mouvement de la Paix a été placé en garde à vue. Les gendarmes en ont profité pour l'emmener menotté à l'hôpital psychiatrique de Mirecourt afin de le faire avouer : il a dû avouer à un psychiatre qu'il était une personne LGBT, ce qui est une forme d'homophobie, qu'on appelle « *un coming out forcé* ».

**Quand l'homophobie et l'antisyndicalisme
redoublent la chasse aux pacifistes**

C'est que, quelques-uns de ses collègues du lycée agricole de Mirecourt, dans les Vosges, une petite minorité, affiliée à un syndicat minoritaire, quand ils ont découvert que Pierre-Olivier Poyard était une personne LGBT, l'ont dénoncé en gendarmerie. Sans aucune preuve, sans qu'aucun élève ne se soit jamais plaint de lui, ni aucun parent, sans aucun rapport d'incident, ils ont considéré qu'il avait une mauvaise influence sur les jeunes, en tant que personne « *atypique* ». Certains étaient jaloux de son activité d'écrivain pacifiste ; d'autres n'acceptaient pas son orientation sexuelle, qu'ils venaient de découvrir. Le pire, c'est que le Procureur des Vosges, considérant que ces accusations discriminatoires étaient infondées, a pourtant ouvert une procédure pour « *harcèlement moral* » contre le responsable pacifiste : une collègue, qui l'a calomnié sur sa sexualité, l'a également accusé « *d'oppression syndicale* ».

Cette accusation antisyndicale a mené Pierre-Olivier Poyard au Tribunal correctionnel d'Épinal, le 2 septembre 2025, accompagné d'une cinquantaine de militants, dont des membres du bureau national de son syndicat, le SNETAP-FSU. Le 7 octobre suivant, il a été relaxé. Les juges ont considéré que proposer l'adhésion à une collègue n'était pas du « *harcèlement moral* ». Le procureur n'a pas fait appel de cette décision. La procédure pénale s'est donc conclue sur une victoire judiciaire du pacifiste. Aucune poursuite n'a été engagée suite aux autres calomnies, sans preuves, ni victimes, ni témoins. Mais la rumeur, ce poison sans remède, a complètement détruit le militant de la paix, qui est toujours en dépression. Dans ces conditions d'insécurité et d'injustice, il ne sait pas s'il pourra retourner enseigner la culture de paix en classe, un jour.

Un acharnement au niveau familial et administratif contre un militant pacifiste

Ce n'est pas tout... d'autres procédures ont été lancées contre le responsable pacifiste. Certains des collègues accusateurs ont pris langue avec l'ex-femme de Pierre-Olivier Poyard pour partager leurs mensonges. A cause de cela et pendant 4 mois, on a empêché à ce militant de la paix de voir ses enfants. Mais là aussi, les Juges aux Affaires Familiales ont fait respecter les droits, parentaux cette fois, de l'activiste, à 3 reprises, en avril 2024, mars et avril 2025. La partie adverse a été condamnée à verser plus de 1700 euros d'indemnités à ce père de deux enfants... Il peut désormais continuer à les voir, à les élever et à leur transmettre ses valeurs, comme la culture de la paix et de la non-violence.

En outre, l'acharnement contre le syndicaliste pacifiste a pris également la forme d'une enquête administrative de sa cheffe d'établissement qui, après avoir pris connaissance de sa qualité de personne LGBT, l'a décrit dans un rapport du 16 juin 2023 comme « *focalisé sur le sexe* », et évoque « *la longueur du sexe des hommes noirs.* » Elle dépeint l'enseignant comme un danger pour « *la santé psychique* » des élèves. En réalité, c'est à son enseignement pacifiste et à son engagement syndical qu'elle a voulu mettre un terme. En effet, Pierre-Olivier Poyard a développé tout un projet culturel autour de la paix, intitulé « *Agri-culture de Paix* ». Il a également obtenu, par l'action syndicale, plus de 25000 euros pour trois de ses collègues, dont deux AESH, Accompagnantes d'élèves en situation de handicap.

Une répression au plus haut niveau du Ministère de l'Agriculture

Certainement pour couvrir le rapport homophobe et raciste de sa cheffe d'établissement, l'administration ministérielle a fini par convoquer Pierre-Olivier Poyard le 24 juin 2024 à une Commission Administrative Paritaire Disciplinaire

nationale, à Paris. Coïncidence ? Dans le même temps sortait le 2^e livre de l'auteur pacifiste : « *Écologie et Paix* », sous-titré : « *Pour sauver notre Terre, arrêtez les guerres !* » Le Ministère aurait voulu saboter la sortie de cet ouvrage pacifiste qu'il ne s'en serait pas pris autrement. L'écrivain y explique que la catastrophe écologique en cours nécessite une véritable Révolution, politique et sociale, pour en finir avec les militarismes, qui ne font qu'accentuer la destruction de la Terre et de l'Humanité.

Lors de cette commission disciplinaire nationale, la totalité des représentants syndicaux ont défendu le syndicaliste pacifiste et demandé à l'administration de cesser toute procédure contre lui... Mais un mois plus tard, le 23 juillet 2024, le Secrétariat Général du Ministère de l'Agriculture, faisant fi de la démocratie sociale, a sanctionné Pierre-Olivier Poyard pour « *harcèlement moral* », à une « *exclusion de fonction pour une durée de 8 jours, dont 4 avec sursis* ». Pour justifier cela, le Ministère a stigmatisé l'engagement du fonctionnaire et le fait qu'il syndique ses collègues... ce que les juges du Tribunal correctionnel d'Épinal ont considéré comme ne constituant pas des faits de « *harcèlement moral* ». En d'autres termes, ces juges professionnels ont déjugé la sanction disciplinaire imposée à l'enseignant par la haute administration. Depuis le 7 octobre 2025, cela fait déjà plusieurs mois que le Ministère de l'Agriculture aurait du lever cette sanction injuste.

Un Ministère qui persiste dans la répression d'un militant de la paix

Malheureusement pour Pierre-Olivier Poyard, le Ministère de l'Agriculture ne s'est pas arrêté là et a continué à s'acharner sur lui. Alors qu'il terminait son arrêt de travail, après un an et demi de Congé de Longue Maladie pour dépression, le Ministère l'a de nouveau sanctionné par une décision d'un mois « *d'interdiction d'accès* » à son établissement en mars 2025. Nouvelle humiliation. Malgré plusieurs signalements, depuis juin 2023, elle refuse d'engager une enquête administrative sur la discrimination vécue par le pacifiste LGBT, fidèle au drapeau arc-en-ciel. Au contraire, dans un rapport daté du 17 avril 2024, elle écrit que dénoncer être victime d'homophobie serait « *un manquement au devoir de réserve* » et au « *devoir d'intégrité des agents publics* ». Cette position du Ministère est tout simplement contraire aux lois et aux droits des fonctionnaires. En réalité, cette discrimination ne concerne pas que l'orientation sexuelle. En effet, la dépression dans laquelle a été plongé Pierre-Olivier Poyard l'a conduit à se remettre profondément en cause. En mars 2025, il a fait la démarche de réaliser des tests psychologiques approfondis. Ceux-ci se sont conclus par un diagnostic de HPI-TSA (Haut-Potentiel Intellectuel et Trouble du Spectre Autistique) et une RQTH (Reconnaissance de la Qualité du Travailleur Handicapé) le 11 septembre 2025. Faire reconnaître un handicap est toujours un

cheminement difficile... Cependant, malgré cela, aucune proposition d'adaptation de son poste de travail n'a été faite à l'enseignant. Au contraire, on l'a mis au placard dans une « *mission régionale* » pour l'empêcher d'enseigner. Pour l'État français, il faut faire taire les voix pacifistes par tous les moyens... et les écarter de la jeunesse.

Le comité de soutien à Pierre-Olivier Poyard se bat pour sa réhabilitation

Après bientôt 3 ans de persécutions, le Ministère de l'Agriculture doit respecter les décisions de justice et la Loi. Son acharnement contre le responsable national du Mouvement de la Paix et auteur pacifiste doit cesser. Le Ministère doit le réintégrer sur son poste d'enseignant, sans discriminations, ni sanctions. Il doit l'indemniser pour le préjudice subi, près de 3 ans de procédures iniques.

Le « *Comité de soutien pour la réhabilitation de Pierre-Olivier Poyard* » appelle toutes les citoyennes et les citoyens épris des *libertés et des droits humains* :

- à signer la pétition sur change.org :
https://www.change.org/non_homophobie_discriminations_agriculture
- à participer à la cagnotte lancée sur helloasso :
<https://www.helloasso.com/associations/comite-des-vosges-du-mouvement-de-la-paix/collectes/campagne-de-financement-pour-le-comite-de-soutien-a-po-poyard>
- à commander le dernier livre de Pierre-Olivier Poyard sur la boutique de la Paix :
<https://boutiquedelapaix.com/livres-agenda/797-livre-ecologie-et-paix.html>